



## Procès-Verbal de la réunion en date du 22.09.2022

### Etaient présents :

Mesdames BOUSQUET, CABANNES, CHARPENTIER, DAUGAN, GAUTIER, MARIE, MARTY, HISSANE, PEYRE, PILLON, PIMENTEL PEREIRA et RIEU.

Messieurs AYMES, CARLES, FAHET, DELOR, PERRAUD, PINAUD, SILVY.

Se sont rajoutés l'après-midi : Mmes ESTEVE et LAVERAN, M. BERTHIE

### **Ordre du jour :**

- Tour de table
- Présentation de l'application JadBot (AGIR) : intervention de Mme Piera CLEMENT.
- Présentations Décret Tertiaire Energétique : Quentin MOULENNE-GreenFlex / Florence ALBOUY-DAVID - EDF

\*\*\*\*\*

Le président démarre la séance en se réjouissant de retrouver des fidèles et d'accueillir de nouvelles personnes. Un clin d'œil pour les adhérents du Gers, arrivés en nombre et dans le thème de l'après-midi, via un co-voiturage en fourgon.

Le président partage des retours reçus sur le tour de table, certains le trouvant trop long, d'autres estimant que ce temps est fortement apprécié, laissant à chacun la responsabilité de ce qu'il souhaite partager.

### **Tour de table :**

Très peu n'ont pas de problème d'effectif, contrairement à la majorité qui rencontrent encore de grosses difficultés de recrutement (IDE, AS, ASH). Chacun essaie de trouver des moyens pour limiter ce manque d'effectif et les conséquences que cela engendre : partenariat avec IFSI pour les stages IDE en EHPAD, renforcement des critères d'admissions, partenariat avec des médecins qui acceptent de se former pour intervenir en tant que médecin coordonnateur, fermeture PASA, unité...

Le manque d'accompagnement médical est aussi très problématique, notamment avec des profils psychiatriques.

Certains directeurs ont fait le choix de retirer le masque à l'intérieur de leur établissement.

Des délais de livraison de plus en plus longs, ralentissant les projets.

Les changements demandés par les autorités, la veille pour le lendemain en ce qui concerne les dépôts de dossiers. Certains ont fait le choix de ne pas subir ces demandes incohérentes, en ne répondant pas à celles-ci dans l'immédiateté. Quel est le risque ?

Réforme SSIAD : changement de tarification, passant de la dotation globale à l'activité.



Des difficultés financières, déficits sont subis par tous, quel que soit le secteur d'activité, du fait des augmentations des coûts d'énergie, de la non compensation du Ségur, diminution d'activité car manque de personnel, allègement Fillon, inflation générale... L'UDEPA dans Le Lot a, mi-août, adressé des courriers à destination du DG ARS et au ministère de la santé concernant le manque de financement des EHPAD.

Dans le même esprit, Marie-France PEYRE partage l'action de la FNADEPA « Les vieux méritent mieux » qui invite à une mobilisation nationale le 4 octobre prochain : <https://cutt.ly/OC1MHHx>

En plus de l'évolution croissante des difficultés organisationnelles et financières, la responsabilité financière des gestionnaires publics est mise en cause : en pièces jointes, une note de la FHF, en date du 28/06/2022 relative au nouveau régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045398055>

Remerciements aux différents réseaux, réels soutiens d'entraide, de solidarité pour les directeurs en poste, se retrouvant souvent seuls à devoir faire face aux difficultés quelles qu'elles soient.

Dans cet esprit, Yannick SILVY propose la mise en place de GAP (Groupe d'Analyse des Pratiques) pour les directeurs pour traiter des situations de crise. Cette action est bienvenue. Des retours d'expériences sont partagés par d'autres membres ayant participé à des séminaires de l'ADESPA sur le co-développement. En effet, le président rappelle qu'au travers des séminaires, c'est un accompagnement professionnel qui s'adapte aux besoins, difficultés rencontrées par le directeur qui est proposé. Tout en partageant des moments conviviaux, c'est un moyen supplémentaire de développer son réseau, de bénéficier d'un apport constructif, d'un développement personnel permettant de traiter des problématiques professionnelles personnelles.

Il est relevé que de rajouter de la supervision est tout aussi très efficient. En effet, Didier CARLES rappelle qu'il n'est pas honteux de reconnaître, en tant que directeur, d'avoir besoin d'aide, d'accepter de mettre en place des soutiens et ce, malgré une situation financière ou un climat social de l'établissement difficile. Malgré ce qu'il peut se dire aux équipes sur l'intérêt du bien-être des professionnels, encore trop peu de directeurs s'autorisent à se l'appliquer à soi.

Il rebondit sur les interventions de Laurent Buonanno qui sont très fortement appréciées et reconnues mais aussi qui restent encore très onéreuses pour certains, malgré les réductions qu'il applique pour l'ADESPA. Aussi, il fait référence au parcours de certification en coaching, engagé par Céline RIEU dont l'un des objectifs serait de pouvoir intervenir pour l'ADESPA afin de proposer, entre autres, des actions sur le co-développement à un coût plus adapté.

Il rappelle le thème du séminaire d'octobre avec Patrick Maurice sur la psychologie positive, construit initialement pour les équipes intervenantes en EHPAD.

Une première action de co-développement sera donc proposée début 2023 co-animée par Céline Rieu et Patrick Maurice.

Simon AYMES revient sur les avantages d'adhérer à un ou plusieurs réseaux. Lui-même président de l'association Les IndEhpadant créée fin 2019 qui regroupe à ce jour 14 établissements dont 12 privés, avec la particularité de laisser une période d'intégration de 6 mois, laissant à chacun la possibilité de confirmer ou pas l'adhésion. Le but étant de pouvoir vérifier que les attendus et les visions soient communs par l'établissement arrivant et l'association. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022, celle-ci accueille Myriam HISSAN en tant que coordinatrice en charge de travailler sur des missions comme la réponse d'appels à projet individuel ou collectif, la mutualisation d'achats...

Des missions qui se rapprochent de celles qu'aurait souhaité développer Céline RIEU, avec plus de temps, dans le but de faciliter le travail des directeurs. Aujourd'hui encore la grande majorité de son mi-temps est



consacré au déploiement de l'organisme de formation. Cependant, même s'il en reste encore, le travail engagé depuis des mois assure aujourd'hui une stabilité d'organisation qui va permettre la délégation de certaines tâches.

En effet, lors de la dernière AG il avait été acté le recrutement d'une personne sur 3 demi-journées, en renfort de Céline sur la gestion des formations. Christine GALA, jeune retraitée de l'EHPAD Saint-Jacques assurera dans un premier temps une journée par semaine dès le mois d'octobre 2022. Elle augmentera son temps de travail en fonction des besoins.

Projets en cours dans les établissements adhérents : reconstruction bâtiment, restructuration organisationnelle, changement de statut, réécriture du projet d'établissement...

### Présentation de l'application JadBot :

Piera CLEMENT, directrice AGIR (06.78.99.17.14 - [piera.clement@ehpad-agir.fr](mailto:piera.clement@ehpad-agir.fr)) succède au tour de table pour présenter l'application JadBoat (Cf PPT joints), développée par Agirtech. JadBot est un outil d'assistance vocale pour accompagner le travail des ASH et adapter l'organisation du travail en fonction de la réalité et des évolutions du terrain

Cet outil est expérimenté à l'EHPAD AGIR et à l'EHPAD Saint-Jacques de Grenade ; les retours sont très satisfaisants.

L'outil évolue au fur et à mesure des remontées du terrain. En ce sens, un interfaçage avec Netsoins sera finalisé pour fin 2023 afin d'éviter la double saisie.

Malgré la demande de la Croix-Rouge, Titan ne souhaite pas travailler en ce sens. Cependant, l'application fonctionne très bien sans interfaçage.

### Décret Tertiaire Energétique :

L'après-midi est consacré au décret Tertiaire Energétique, avec dans un premier temps l'intervention de Quentin MOULENNE, Ingénieur d'affaires Sud-Ouest – FITEEO chez GreenFlex à Toulouse (06 48 06 74 00 - <https://www.greenflex.com/>)

Les grandes lignes de la démarche :

- Création compte sur la plateforme OPERAT
- Déclaration superficies (superficie des sous-sols à prendre en compte), consommations réalisées N-2 et N-1
- Détermination de la situation de référence (année ou seuil décret). La situation de référence servira de comparatif sur toutes les années à venir pour vérifier l'évolution de la consommation d'énergie.

Echéance de déclaration 30/09/2022, passé ce délai les établissements bénéficient de 3 mois de plus pour se mettre en conformité, avec le risque de se faire contrôler.

Si seuil (arrêté gouvernemental) pas atteint ou en dessous de la valeur de référence transmise, mise en demeure de 6 mois avec programme d'actions exigé. Si situation toujours pas réalisée au bout de 6 mois, pénalités financières + délai de 3 mois supplémentaires avec un plan d'actions à l'appui. Il est possible de justifier que l'action posée, même si elle permet d'atteindre l'objectif, ne peut pas être réalisée.

Au-delà de l'aspect réglementaire, l'aspect financier est à considérer dans cette démarche.

GreenFlex accompagne les établissements dans les différentes étapes de la démarche, de la déclaration au plan d'actions à passant par l'audit (cf p 26 du PPT joint).



## ADESPA Occitanie

Association des Directeurs d'Établissements et de Services pour Personnes Agées d'Occitanie

N° SIRET : 432 079 085 000 36

## ORGANISME FORMATION

Certifié Qualiopi : ACTIONS DE FORMATION

NDA : 73 09 00356 09 - Code APE : 804 C

En partenariat avec le crédit agricole, ils interviennent à l'EHPAD Les Fontenelles de Ramonville.

Dans un deuxième temps de l'après-midi, Florence ALBOUY DAVID, interlocuteur commercial (06 85 93 58 17, [florence.albouy-david@edf.fr](mailto:florence.albouy-david@edf.fr)) et Gilles WACSIN, interlocuteur technique (06 85 07 84 39 - [gilles.wacsin@edf.fr](mailto:gilles.wacsin@edf.fr)) chez EDF sont venus présenter l'offre Pilotage intelligent du bâtiment (cf PPT joint) qui après retour d'expériences, assure 15 à 27 % d'économie d'énergie, quel que soit le fournisseur d'énergie.

EDF propose une étude gratuite sur l'économie d'énergie qui sera réalisée. Après acceptation de l'offre, abonnement sur 5 ans (amortissement du matériel) à coût fixe. Après 5 ans, possible de renouveler la maintenance du matériel ; le coût sera moindre du fait que le matériel sera amorti et appartiendra à l'établissement.

Myriam HISSANE, coordinatrice du réseau des IndEHPADants nous présente l'étude qu'elle a menée pour les établissements adhérents. Il en ressort 3 groupes : AGTherm, Mon Courtier Energie, ATHEMIS Énergie. Ce dernier étant retenu par les IndEHPADants.

En ce qui concerne la réalisation de l'audit énergétique, des subventions dispensées par l'ADEME sont disponibles ; elles couvrent 50 à 70% du coût de l'audit.

Fin de la séance.

Prochaine réunion : le 08/11/2022 – thème du matin à déterminer. L'après-midi sera consacré à l'évaluation HAS : pourquoi ? comment ? quel sens donner ? quelles solutions ? avec comme intervenante, Mme Sylvie HENRY-ESPARGILLERE - Consultante Qualité & Risques - spécialisée dans le médico-social.

**Didier CARLES**

Président ADESPA Occitanie

**ADESPA Occitanie**  
EHPAD Saint-Jacques  
775 chemin Piquette  
31330 GRENADE SUR GARONNE